



ASSOCIATION DES
CENTRES LOCAUX DE DÉVELOPPEMENT
DU QUÉBEC

MÉMOIRE

présenté à la Commission des finances publiques dans le
cadre de l'étude du projet de loi no 123 - Loi sur la
fusion de la Société générale de financement du Québec
et d'Investissement Québec

préparé par l'ACLQ
11 novembre 2010

**Monsieur le président,
Madame la vice-présidente,
Messieurs les députés,**

Je tiens d'abord à remercier les membres de la Commission de donner l'opportunité à l'Association des centres locaux de développement du Québec (ACLQ) de s'exprimer sur le projet de loi 123 sur la fusion de la Société générale de financement et Investissement Québec. Avant d'entrer dans le vif du sujet, permettez-moi de prendre quelques minutes pour situer notre organisation et ses membres.

L'Association des centres locaux de développement du Québec (ACLQ) regroupe sur une base volontaire 107 des 120 CLD du Québec. Elle a pour mission de représenter et d'accompagner ses membres dans la réalisation de leur mandat de développement économique local et de soutien à l'entrepreneuriat.

Créés en 1998, les CLD se voient confier par leur MRC le mandat de mobiliser et de concerter l'ensemble des intervenants locaux pour assurer le développement de l'économie et de l'emploi de leur territoire. Ils jouent un rôle central dans le développement économique local et la création de richesse collective. Ils apportent ainsi un soutien technique et/ou financier à toutes les étapes du cycle entrepreneurial que ce soit au niveau de la sensibilisation et la validation du projet d'affaires, en passant par la création, le démarrage et la croissance d'entreprises de toute taille et de tous secteurs d'activités confondus. De plus, les CLD s'impliquent activement dans ce qui est communément appelé le transfert d'entreprise dans une perspective d'occupation dynamique des territoires.

Le réseau des CLD est constitué de quelque 1 600 professionnels et près de 3000 bénévoles qui ont à cœur d'assurer le développement et la prospérité économique du Québec. Chaque année, les CLD répondent à plus de 30 000 demandes d'aide de la part d'entrepreneurs et de travailleurs autonomes pour de l'accompagnement que ce soit au niveau des services de suivi, de référencement ou encore pour avoir accès à du financement. Leurs services permettent ainsi de créer annuellement plus de 1 000 nouvelles entreprises

privées et collectives (économie sociale), en plus de supporter plus de 4 000 travailleurs autonomes.

Les retombées de l'action des CLD sont considérables. En plus de dix ans, les interventions financières des CLD ont permis de créer ou maintenir plus de 150 000 emplois et plus de 21 000 entreprises qui ont généré des investissements de près de 5 milliards de dollars. Chaque dollar investi par le réseau des CLD génère en moyenne 10 \$ d'investissements locaux. De plus, le taux de survie des entreprises accompagnées par les CLD est de l'ordre de 70 % après 5 ans alors que la moyenne nationale est de 35 %.

Par ailleurs, compte tenu du caractère distinctif de chacune des régions, le réseau des CLD constitue un formidable laboratoire en matière de développement économique local. La prise en charge du milieu pour assurer le développement de leur territoire et la diversité des initiatives souvent avant-gardistes qui sont mises de l'avant font en sorte que les CLD sont reconnus pour leur expertise.

Mise en situation

Le 28 octobre dernier, le ministre du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation, M. Clément Gignac, présentait à l'Assemblée nationale le projet de loi 123, Loi sur la fusion de la Société générale de financement du Québec (SGF) et d'Investissement Québec (IQ). À cette occasion, le ministre soulignait sa volonté de simplifier la vie des entreprises, de soutenir le rôle de complémentarité et non de concurrence de la nouvelle Société par rapport aux autres partenaires, tout en favorisant les économies d'échelle et une certaine rationalisation.

L'Association des centres locaux de développement du Québec (ACLDQ) salue la démarche actuelle de fusion qui vise, selon nous, à assurer une cohérence des interventions gouvernementales et éviter les dédoublements. Pour l'ACLDQ, la fusion entre IQ et la SGF s'inscrit très bien dans la démarche en cours visant à doter le Québec d'une Stratégie de l'entrepreneuriat. Dans tous les cas, l'entrepreneur doit être au centre des actions des services d'accompagnement et de soutien financier permettant d'assurer la croissance et la pérennité de leur entreprise quelque soit leur taille. Nous espérons que cette fusion n'aura cependant aucun impact sur la livraison de services auprès des entreprises, qu'il s'agisse de programmes suspendus, de délais ou de complications administratives.

Notre intervention s'articulera à deux niveaux. Premièrement, à la lumière du dépôt du présent projet de loi, nous nous intéresserons au rôle proprement dit d'Investissement Québec. Deuxièmement, sachant qu'il y aura dépôt au cours des prochains mois d'un plan stratégique, nous nous intéresserons à l'opérationnalisation du rôle d'Investissement Québec. Il nous apparaît important que la nouvelle Société entame dès maintenant sa réflexion sur la façon dont elle entend jouer son rôle dans l'économie du Québec. Nous espérons retrouver lors du dépôt du cadre stratégique les éléments que nous soumettons à cette commission.

Le rôle d'Investissement Québec

La mission (article 4) de la nouvelle Société interpelle fortement les CLD puisqu'elle fait explicitement référence à la volonté de soutenir les entreprises de toutes tailles et de toutes les régions, dans un souci de complémentarité et de partenariat.

Ces éléments sont fort importants pour les CLD, lesquels accompagnent des entrepreneurs partout au Québec, qu'il s'agisse de PME ou de grandes entreprises. En faisant mention de la complémentarité, la nouvelle Société doit miser sur le partenariat avec les ressources existantes de soutien, dont les CLD. Cette volonté affichée à même la mission est un signe manifeste d'ouverture pour une plus grande synergie dans les interventions des partenaires sur le terrain. On retrouve cette même volonté à l'article 10 du projet de loi, lorsqu'il est stipulé que « la société cherche à compléter l'offre des autres organismes publics, des institutions financières du secteur privé et des autres partenaires ». Même chose à l'article 14, lorsque la « société réalise ses investissements en complémentarité aux partenaires ».

Ceci étant dit, la mission proposée dans le projet de loi gagnerait à être bonifiée et précisée. En effet, le projet de loi ne fait nulle mention du rôle et de l'action d'Investissement Québec au niveau international. Or, dans la loi actuelle (L.R.Q., chapitre I-16.1, article 25), Investissement Québec doit « chercher à la fois à stimuler l'investissement intérieur et à attirer les investisseurs de l'extérieur du Québec ». La prospection internationale est pour le réseau des CLD un service essentiel autant au niveau de l'attraction de nouveaux investissements sur nos territoires que pour le suivi des filiales étrangères.

Si Investissement Québec est un allié des CLD dans leurs interventions financières auprès des entreprises, il y a cependant matière à amélioration, notamment au niveau de l'opérationnalisation du rôle d'Investissement Québec. Nous croyons que la fusion actuelle doit tracer la voie d'une nouvelle ère de collaboration entre les partenaires, dont les CLD. Nous devons saisir l'opportunité de créer un arrimage concret entre le réseau des CLD qui constitue le bras local d'intervention du Gouvernement en partenariat avec le monde municipal et le tout nouveau IQ comme bras national de financement des entreprises de ce même Gouvernement. Peut-être y aurait-il lieu que les

CLD soient la porte d'entrée de tout projet d'investissement ? Nous entendons proposer, avec notre intervention d'aujourd'hui, quelques pistes de réflexion et de solution.

Un meilleur arrimage des interventions

Afin d'assurer le développement, la pérennité et le succès des entreprises québécoises, une mobilisation beaucoup plus efficace et une collaboration beaucoup plus étroite entre les différents partenaires est essentielle pour supporter les entreprises de façon maximale quand on sait que l'accès aux sources de financement est capital pour nos PME. Alors que le gouvernement est à élaborer une Stratégie de l'entrepreneuriat, la création de la nouvelle Société doit répondre aux mêmes impératifs de cohérence et d'arrimage des interventions tout au long de la chaîne entrepreneuriale, peu importe la taille des entreprises.

Afin de maintenir un continuum de services, il nous apparaît primordial de mettre en place un canal mieux structuré d'échanges d'information entre IQ et les CLD. À titre d'exemple :

Un canal d'information structuré

Pour éviter les dédoublements et les actions contreproductives, nous croyons qu'il est nécessaire qu'IQ fasse connaître la nature de ses interventions sur le territoire d'un CLD. Au-delà des règles de confidentialité normales exigées, il faudrait trouver une façon de bâtir un canal d'information efficace. À titre d'exemple, lorsqu'Investissement Québec fait une visite de filiale sur un territoire, le CLD devrait être automatiquement invité à y participer. Ceci éviterait qu'une entreprise reçoive deux visites ayant le même objectif, soit recueillir des informations pour d'éventuels investissements. En contrepartie, le CLD pourrait s'engager à fournir des informations à Investissement Québec afin que la Société puisse avoir une information à jour des données de ces filiales. Ce type de mécanisme existe de façon informelle et inégale sur certains territoires par l'entremise des comités « vigie » coordonnés par les CLD. Il y a cependant place à l'amélioration.

À ce chapitre, nos organisations ont d'ailleurs eu dernièrement des échanges fructueux visant à mettre en commun des pratiques d'affaires pour assurer un meilleur suivi des filiales étrangères. Il en est tout autrement en ce qui a trait aux interventions financières. Lorsqu'IQ fait une intervention financière dans

une entreprise, le CLD n'en est généralement pas informé. À cette fin, en établissant un canal d'information mieux structuré, le CLD pourrait devenir un partenaire de premier plan pour assurer un suivi de ces investissements. Un meilleur arrimage entre IQ et CLD est d'autant plus nécessaire que la gestion financière et les besoins de capitaux sont des éléments clés de croissance et de survie des entreprises.

La proximité au niveau local fait en sorte que les CLD permettraient un meilleur suivi des entreprises soutenues par Investissement Québec, maximisant ainsi les chances de succès. Un partenariat formel pourrait également être envisageable dans le cadre des analyses de dossiers de certains programmes. À titre d'exemple, la Banque de développement du Canada a établi une collaboration étroite avec les SADC pour faire l'analyse financière et le suivi de dossiers de certains de leurs programmes.

Flexibilité des interventions en fonction des réalités locales

Pourquoi les fonds gérés par les CLD, en particulier le Fonds local d'investissement, connaissent-ils un taux de rendement au-delà des attentes gouvernementales ? Parce qu'ils découlent d'une politique d'investissement qui prend sa source à même le plan d'action concerté de l'économie et de l'emploi établi pour le territoire. Pour votre gouverne, au 31 décembre 2009, le taux de perte global du FLI des CLD financés par le MDEIE était de l'ordre de 3,4 %. Bien meilleur que plusieurs fonds de capital de risque même s'il s'agit de capital de développement.

Il nous apparaît donc nécessaire qu'IQ module ses interventions en fonction des réalités locales, en permettant une synergie et une complémentarité des actions entre les partenaires. Chaque MRC, par l'entreprise de son CLD, se dote d'un Plan d'action locale pour l'économie et l'emploi (PALÉE). Chaque milieu établit donc les priorités d'intervention. Il s'avère primordial qu'IQ en tienne systématiquement compte dans ses interventions.

À titre d'exemple, les Fonds locaux de solidarité, mieux connus autrefois sous le nom de SOLIDE, ont mis cette pratique en place lorsque le Fonds de solidarité a annoncé l'année dernière l'injection de 46 millions de dollars additionnels dans ces fonds. Dorénavant, les interventions se font en fonction des priorités locales de développement déterminées par chaque CLD.

Les outils d'Investissement Québec

L'économie du Québec autrefois basée en grande partie sur le secteur manufacturier et les ressources naturelles repose de plus en plus sur une économie de services et de savoirs, d'où l'importance de tenir compte de cette nouvelle réalité dans nos interventions et d'offrir un support adapté. Au Québec, ce ne sont pas les capitaux qui manquent mais bien l'adaptabilité des programmes en fonction des besoins des entreprises. Nous espérons que la nouvelle société Investissement Québec démontrera plus de souplesse dans ses programmes et ses interventions pour se coller davantage aux besoins des milieux.

Nous vous remercions de votre attention.